

Un nouvel examen approfondi du projet de loi a suscité chez nous de nouvelles sources de désaccord tant sur le plan théorique que pratique. Nous déplorons particulièrement en ce moment les déclarations du ministre des Finances.

Il a clairement démontré qu'il ne comprenait rien de la mesure législative dont il est le parrain. Il a été tellement occupé par ses fanfaronnades qu'il n'a pas eu le temps de lire les documents préparés à son intention par ses hauts fonctionnaires. Pour un ministre des Finances, il a commis la plus grave des erreurs, en présentant de façon déformée et fallacieuse les véritables intentions du projet de loi. Cela est excusable si le ministre tient seulement à faire de beaux discours. Toutefois, quand il s'agit de dépenses de l'ordre de trois milliards de dollars et de changements fondamentaux dans le régime fiscal du pays, tous les Canadiens s'attendent à juste titre que le ministre des Finances fasse des déclarations pour le moins précises et qu'il ne se laisse pas emporter par ses bouffonneries au point d'omettre de révéler à la Chambre les véritables intentions du projet de loi.

Je voudrais traiter en partie de certains des excès discursifs dont s'est rendu coupable le ministre au cours de cette discussion. Entre autres choses, il a accusé les députés de ce côté-ci de la Chambre de ne pas s'intéresser au sort du propriétaire de la classe moyenne. Il nous a accusés avec force véhémence de ne pas avoir de cœur et il a prétendu être le seul à défendre les droits de cette catégorie de propriétaires. En réalité, c'est tout à fait le contraire.

D'après la déclaration contenue dans le document publié par le ministère des Finances, que le ministre n'a vraisemblablement pas eu l'occasion de lire, et qui porte sur le compte des dépenses fiscales du gouvernement du Canada, en matière de logement et de réaménagement urbains, les dégrèvements d'impôt accordés à l'heure actuelle aux propriétaires de la classe moyenne s'élèvent à sept milliards de dollars. Le fait de ne pas percevoir d'impôt sur les gains en capital tirés de la vente des résidences principales équivaut à une dépense fiscale de l'ordre de deux milliards et demi de dollars. Cette mesure figurait dans le programme fiscal des gouvernements précédents. Pour le moment, le non-assujettissement à l'impôt sur le revenu fictif tiré au titre d'une propriété louée revient à 3.7 milliards de dollars en dépenses fiscales. Les dégrèvements d'impôt permis en vertu des régimes enregistrés d'épargne-logement totalisent 115 millions de dollars.

En d'autres termes, la situation est loin d'être celle que dépeint le ministre des Finances. Notre régime fiscal actuel favorise considérablement les propriétaires de maisons de la classe moyenne. Les députés de ce côté-ci ont toujours soutenu qu'avant d'alléger le fardeau financier attribuable au prix élevé du logement, il fallait d'abord déterminer qui sont les contribuables qui en ont le plus besoin.

Nous avons démontré maintes et maintes fois, à partir des documents mêmes du gouvernement, et cette fois à partir de documents publiés par la Société centrale d'hypothèques et de logement, que les personnes qui en ont le plus besoin, et de loin, sont les locataires, et plus particulièrement les personnes âgées et les familles monoparentales. Près de 50 à 60 p. 100

des personnes dans cette catégorie dépensent plus de 30 p. 100 de leurs revenus en loyer, ce qui est bien plus élevé que pour les propriétaires de maisons.

Ce ne sont pas là des chiffres inventés par les libéraux. Ils sont tirés des documents que le gouvernement lui-même a publiés, mais que le ministre des Finances n'a manifestement pas voulu lire ou n'était pas prêt à insérer dans ses propres documents fiscaux. Il nous fait valoir que rien n'empêche d'accorder des crédits d'impôt à un groupe particulier, étant donné que nous en accordons déjà aux enfants et que nous versons des allocations familiales. Nous ne nous opposons pas à cela en principe, mais nous maintenons certes que les dégrèvements devraient être accordés à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous tenons également à signaler, en réponse au ministre des Finances, qu'il est faux de dire que tous ces gens, même ceux dont le revenu est le plus faible, bénéficieront d'une façon ou d'une autre de cette mesure. Quand je mentionne que 6 p. 100 seulement des personnes âgées sont propriétaires de leur maison et que la majorité n'a donc droit à aucun dégrèvement, le ministre trouve qu'il y a de quoi rire. En fait, 70 p. 100 des personnes âgées ne paient pas d'impôt et ne peuvent donc bénéficier d'aucune espèce de crédit à l'intérêt hypothécaire ou à l'impôt foncier.

Le ministre des Finances a commis une faute capitale pour le titulaire d'un tel portefeuille puisqu'il n'a pas étudié les faits, les faits exacts qu'une analyse et qu'une évaluation appropriées auraient suffi à mettre en lumière. Il s'est tellement laissé prendre au jeu de son éloquence qu'il en a oublié qu'un ministre des Finances doit, au moins, chercher à étayer ses dires.

S'il est un reproche qu'on peut faire au ministre des Finances, reproche qui en dit long sur la crédibilité qu'il aura en présentant son budget, c'est celui de ne pas exposer les faits en toute honnêteté. Le ministre n'est pas prêt à s'en tenir aux réalités; au contraire, il se laisse emporter par son imagination débordante et délirante au lieu de s'appuyer sur les faits et sur les données concrètes qu'il y aurait lieu de fournir.

Le défi le plus sérieux que nous aurions à lancer au gouvernement au sujet de l'article 1 et la critique la plus grave que nous voudrions lui faire, c'est d'envisager de dépenser trois milliards de dollars dans les quatre ans à venir sans qu'aucune proposition ait été présentée à la Chambre pour lui exposer les répercussions économiques d'une telle mesure. Voilà les soi-disant gestionnaires de notre économie. Voilà les gens qui se disent décidés à se montrer fermes, ceux qui disent vouloir gérer les affaires de notre pays avec force compétence et réalisme. Mais ce sont eux qui engagent le gouvernement du Canada, et par conséquent les contribuables canadiens, à dépenser une somme qui atteindra le tiers du déficit actuel sans savoir où ils prendront l'argent, ni si la conjoncture économique le justifiera. Ils projettent de dépenser ces trois milliards de dollars et d'accroître ainsi sensiblement les engagements financiers de l'État alors que les députés de l'opposition essaient chaque jour de leur faire voir les problèmes qui résultent de notre situation déficitaire et que les prévisionnistes disent que dans quatre ans d'ici ce stimulant économique sera devenu superflu.